



Les Communes
du
Val d'Anniviers



www.anniviers.org

Commission économie publique ⑨

Procès-verbal de la séance du 08.03.07 à 19h au bureau communal d'Ayer

Présents : Georges-Alain Zuber, Ayer
Sylviane Pittet, Chandolin
Martine Antonier, Grimontz
Eloi Abbé, St-Jean
Philippe Melly, St-Luc
Joël Bonnard, Vissoie

1. Rappel des commissions

①	politique	Simon Crettaz
②	administration	Dominique Rion
③	sécurité	Jean-Pierre Salamin
④	formation, santé, social	Marie-Françoise Melly Crettaz
⑤	trafic, travaux publics	Tarcise Genoud
⑥	environnement	Georges Vianin
⑦	aménagement du territoire	Gaby Solioz
⑧	construction	Jean-Albert Melly
⑨	économie publique	Georges-Alain Zuber
⑩	agriculture	Gérard Genoud
①①	énergie	Simon Crettaz
①②	financière	René Massy
①③	bourgeoise	Jacques Vouardoux

2. Accueil et composition de la commission

Georges-Alain Zuber souhaite la bienvenue aux membres présents et les remercie pour leur déplacement et pour avoir accepté de faire partie de cette commission.

Un premier point de la situation sera fait en juin avec tous les conseillers puis en septembre/octobre, un forum avec la population sera mis en place. Puis nouveau tour d'horizon avec les conseillers en janvier/février et dernier forum en mars avec la population. La deuxième partie de l'an 2008 sera laissée à la préparation des élections.

La composition de la commission proposée n'est pas discutée, Georges-Alain Zuber remercie les personnes présentes de leur confiance.

3. Thèmes développés dans la commission et appui externe

La commission ⑨ touche aux thèmes suivants : tourisme, industrie et commerce. Il est proposé de ne pas avoir trop de monde autour de la table et d'inviter l'une ou l'autre personne, ponctuellement, en fonction des thèmes abordés. Martine Antonier contactera

les Remontées mécaniques, SAT et les présidents des sociétés de développement et les chargera de déléguer une ou deux personnes par branche pour être les référents de la commission.

L'Etat du Valais appuie la démarche des communes d'Anniviers et peut être contacté en cas de besoin. La commune de Bagnes se met également à notre disposition.

4. Buts de la commission

Un but de cette commission est de développer une réflexion sur l'économie publique du Val d'Anniviers. Le contenu est libre et il s'agit d'une commission d'échange de réflexions. Il s'agit de mettre toutes les idées sur la table.

Un autre but est de pouvoir créer un vrai dicastère tourisme au sein de la future commune d'Anniviers. Cette personne devra s'engager pour le tourisme et faire partie des divers conseils d'administration des remontées mécaniques, des comités SAT, CdV, les SD mais encore Siesa et les FM Gougra. Martine Antonier effectuera une recherche afin de connaître le nombre d'administrateurs dans les diverses sociétés « touristiques » et "économiques".

5. Sociétés de développement

Leur futur sera dicté par la loi sur le tourisme qui est en cours de changement. Le but du conseiller d'Etat en charge du dossier est de mettre en œuvre cette loi au 01.01.2008. L'avant-projet de loi a été modifié par rapport à celui qui avait été soumis à chaque conseil pour remarques.

Un problème de financement se pose, notamment parce que la plaine n'est pas d'accord d'être solidaire. Le fait que la destination pilote les SD est également discuté.

Il est important, dès que le Grand Conseil se prononcera sur le projet de loi, de se procurer le texte pour en connaître les incidences. Manu Broccard de SAT fait partie de la commission qui élabore le nouveau projet de loi. Martine Antonier lui demandera s'il peut nous donner des éléments et s'il sait quand le dossier sera traité au Grand Conseil. Il est donc difficile pour l'instant de parler des SD au sein de la commission.

Au cas où aucun changement n'intervient, il faut se poser la question de continuer comme actuellement ou savoir si les SD pensent s'organiser autrement.

Les SD devront travailler ensembles afin de développer des produits sur la vallée et organiser le déplacement des touristes. Martine Antonier recherchera l'essai qui avait été fait de déplacer les touristes chaque jour pour une activité dans un lieu différent.

Il faut également mieux coordonner les manifestations et adapter les transports.

6. SAT – Cœur du Valais

Quel avenir pour notre destination ?

Chacun est chargé de lister les commentaires entendus à leur sujet. Ils seront discutés avec Manu Broccard lors d'une rencontre à programmer.

7. TPT

Même si la loi change, la TPT doit être harmonisée. Les membres de la commission sont d'accord pour ne plus faire de différence entre les villages et stations. Le Val d'Anniviers est touristique dans son ensemble. Une réserve est cependant émise pour les magasins d'alimentation des petits villages qui doivent être traités à part ou bénéficier d'un subventionnement. **Point en réflexion et il est demandé à chacun de se procurer le règlement TPT de sa commune.**

8. Remontées mécaniques

Les communes sont plus ou moins actionnaires ou caution des sociétés de remontées mécaniques d'Anniviers. La commission ①② analyse les cautionnements qu'il faut équilibrer en fonction des investissements prévus et harmoniser.

Actuellement, les sociétés de remontées mécaniques sont prises pour des « vaches à traire » et participent à certains domaines de la vie publique (piscines, SD, piste de ski de fond...) Est-ce la bonne solution ? Est-ce juste de ponctionner les RMA d'un côté et de les aider de l'autre côté ? **Chacun demande à la société de remontées mécaniques de sa commune la liste des ponctions faites afin de se rendre compte des divers efforts consentis.**

Un dialogue est nécessaire entre les RMA et les communes pour développer une stratégie touristique au sein de la vallée.

9. Transport

Ce point est extrêmement important. Le bus navette existe déjà dans les stations de Chandolin et de St-Luc. Un essai de bus navette gratuit dans le village de Grimentz a révélé que ce service était attendu par les hôtes et les résidents de la station. Le bus navette de Zinal – Grimentz – Mayoux rencontre également un vif succès tandis que les bus gratuits en amont de Niouc répondent à un besoin d'une certaine clientèle. Faut-il développer le réseau et envisager – par exemple – de relier plus directement Ayer à St-Luc ?

Pour aller de l'avant, Sylviane Pittet et Philippe Melly sont chargés de transmettre à Martine Antonier les statistiques et coûts de leur bus navette. Les autres statistiques seront demandées par Martine Antonier à la commission bus navette.

Diverses études sur la circulation routière sont en cours :

- **St-Luc : l'étude de Transportplan est terminée, la fournir à Martine Antonier.**
- Grimentz : une étude de Transitec dont les résultats seront présentés en avril a été faite sur la commune de Grimentz
- Ayer : la commune veut lancer une étude pour la station de Zinal.

Les éléments ci-dessus doivent également être traités par la commission ⑦ afin d'être intégrés dans le développement urbanistique d'Anniviers.

Deux pôles se dégagent (St-Luc / Chandolin et Zinal / Grimentz). Si la fusion des RMZ et RMG a lieu, le bus navette les reliant n'a plus de raison d'être ou sera revu. Ce sera alors l'occasion de développer la liaison par bus des deux pôles susmentionnés.

10. Parkings payants

Une réflexion doit également être menée sur ce sujet-là. A St-Luc et Chandolin, tous les parkings sont payants, à Grimontz, seul 1/3 des places sont payantes et Zinal se pose la question. Vissoie souffre de problèmes de stationnement récurrents. Etudes en cours à ce sujet :

Vissoie : rond-point mais par le service cantonal des routes, réalisation 2011-2012

St-Luc : étude faite

Grimontz : étude Transitec en cours.

Zinal : souhaite lancer une étude.

La commission ⑥ doit analyser les emplacements des décharges futures. A Vissoie, par exemple, si la décharge disparaît, des places de parc pourraient y être aménagées.

11. Lits chauds

Ce point là doit être traité par la commission ⑦. Cette problématique doit prendre en compte le moratoire sur Grimontz, le projet des bains de Grimontz, le projet vers la salle de gym de Zinal (500 lits chauds), l'immeuble pour résidents à Chandolin,...

Il faudra suivre avec intérêt le résultat de la votation sur Crans-Montana.

Il semble que l'achat de terrains par les communes qui les réservent à une affectation lits chauds soit une démarche à envisager. Cela se fait déjà sur certaines communes (Ayer).

12. Population locale – résidents

Il devient impossible pour un domicilié d'habiter en station. A la commission ⑦ de trouver des solutions. Il faut peut-être trouver des promoteurs qui donnent les garanties pour construire des logements pour résidents. Il s'agit pour la commission ⑦ de faire l'inventaire des terrains en possession des communes.

13. Politique du tourisme du canton du Valais

Le texte est disponible sur le site de Valais Tourisme www.valaistourism.net. Selon la loi actuelle, chaque commune doit définir sa politique touristique. SIREG a repris ce principe et définit un tableau d'objectifs prioritaires en fonction des mesures proposées par le canton. Cela a été présenté dans le cadre de l'AG de SIREG. Les éléments retenus sont notamment : (liste complète dans document programme pluriannuel 2003/2006)

- Encourager la modification / création des bases légales (en particulier au niveau communal) permettant de favoriser l'hôtellerie et les chalets / appartements loués
- Réserver des crédits LIM pour favoriser l'hôtellerie ou la parahôtellerie locative
- Adapter le règlement du fonds régional et augmenter les moyens à disposition de ce fonds afin de pouvoir soutenir financièrement les initiatives (produits, événements, activités) les plus prometteuses pour allonger les saisons touristiques (CHF 100'000.-/an)

- Coordonner les différents modes de transport (complémentarité rail/route, cadence, horaires)
- Considérer les stations comme des entreprises touristiques

SIREG a aussi mis en place un fond de promotion dont une partie est consacrée au tourisme.

Il faut éviter de développer de petites choses qui amènent peu, sans casser toutefois les initiatives personnelles. Mais la commune doit aider les éléments porteurs, les grosses actions. Il faut définir des priorités.

La commission doit préparer une proposition de politique du tourisme en Anniviers. Vercoirin a fait une démarche intéressante, participative, Martine Antonier demandera des renseignements.

14. Statistiques

Arrivés presque au terme de la discussion, les membres de la commission remarquent qu'il manque des statistiques claires notamment sur les points suivants :

- type de clientèle
- nombre de lits hôteliers / parahôteliers

Chacun est chargé de voir dans sa commune de quels instruments statistiques disposent chaque « société » touristiques (SD, RM, hôteliers, agents de location, SAT...). Martine Antonier verra avec le SEREC pour avoir le dernier état des informations dans le domaine, pour toute la vallée.

15. Commerces

Hôtels : Le problème de la reprise, de la succession notamment concernant les hôtels est relevé. Quel pouvoir a la commune pour obliger un hôtel à ne pas être transformé en appartements ? La commission ③ devrait se pencher sur ce problème.

Médecins : problème de succession : la commission ④ doit traiter ce point et celui concernant l'établissement envisagé d'un dentiste dans la vallée. La commune peut aider en termes de loyer et d'entretien du bâtiment.

16. Artisanat

La grande partie des artisans vivent du tourisme. Souvent, ils travaillent à la saison dont une partie aux remontées mécaniques. Il faudrait se pencher sur la création de postes de travail mais aussi de prolongation d'activité pour avoir un travail sur l'année.

17. Industries

Il n'est plus nécessaire de refaire les essais d'implantation des industries dans la vallée (horlogerie, petite mécanique, travail à domicile). Il faut se rendre à l'évidence que seul le tourisme (directement et indirectement) nous permet de vivre dans la vallée.

Sans tenir compte des RM, les seules entreprises dites industrielles de la vallée sont Siesa et les FM de la Gougra. Les communes sont très liées par l'actionnariat mais aussi en fonction des fortes rentrées financières.

18. Divers

Le PV de chaque commission - qui n'a pas de pouvoir de décision - est remis à chaque président respectif pour correction puis il est systématiquement envoyé à tous les conseillers pour information.

Pour le PV : Martine Antonier